

PROCES-VERBAL COMITE DIRECTEUR

Mercredi 12 Juin 2024 – 20H00 – C.E.N.S.

PRESENTS	BAILLY Jean Pierre – BARBAUD Pascal – COCAUD Armel – CONCILLE Christophe – DENIS Luc – DUPONT Jean Michel – FOURNIER Bernard – GAILLON Armelle – GIBON Eric – HUARD François – LEROUX RONDINEAU Maxime – LEVALLOIS Aline – MORINIERE Fabien – PASCO Sandrine – PERRAUD GAUTIER Clément – PORTAL Karine – SONOR Jacques - SORIN Nicolas – TROUILLET Steven
INVITES	GUERESSE Alain – LEDOUX Rémi – LIGONNIERE Antoine – R'KIOUAK Mehdi – SARRAZIN Brice
EXCUSES	AILLERIE Christophe – BAILLY Laurence – COLENO David – GABORIEAU Cécile – LEBOT Bernard – LEGRAIN Agnès – LIBEAUT Isabelle – MICHON Bernard – MOREAU Stéphanie – MOULIN David – PAUGAM Françoise - PELE LE QUILLIEC Cynthia – ROUSSET Véronique – SORIN Lénaïc – SURGET Céline
INVITES EXCUSES	CHAUVIN Tristan – FAUCHARD Agnès - MELOCCO Frédéric - NICOLAS Philippe – OLIVIER Yannick – PHILIPPE Jacques - ROUSSELOT Jacky

ACTUALITE LIGUE

Jean-Michel DUPONT prend la parole et indique qu'il s'agit du dernier Comité Directeur qu'il animera.

Il laisse la parole à Luc DENIS et Rémi LEDOUX, pour qu'ils présentent le Centre Educatif Nantais pour Sportif qui nous accueille ce soir.

Jean-Michel DUPONT félicite :

- Jacky ROUSSELOT pour sa réélection à la Présidence du Comité 85
- Alain GUÉRESSE pour son élection à la Présidence du Comité 44
- Frédéric MELOCCO pour son élection à la Présidence du Comité 72

Il fait également un retour sur les « job dating » du 18 avril à La Chevrolière (44) et du 3 Juin au Mans (72) et fait un point sur le projet immobilier en cours.

Il sollicite ensuite le Comité Directeur pour prendre des décisions sur les sujets suivants :

- Intégration d'un article dans les règlements sportifs pour la lutte contre les incivilités

Sandrine PASCO rappelle que ce règlement a été coconstruit avec les Comités Départementaux. Elle signale que tous les Comités Départementaux ont approuvé cet article à ce jour, sauf le Comité 72.

Karine PORTAL indique que dans le Comité 72, la responsabilité laissée à un arbitre mineur d'arrêter une rencontre a été un frein. Pascal BARBAUD signale que sur les rencontres, il ne doit pas y avoir que des arbitres mineurs.

Jean-Pierre BAILLY indique que pour aider l'arbitre, il a été associé le responsable de salle qui lui est obligatoirement majeur.

L'article est joint en annexe de ce procès-verbal.


L'intégration de l'article est approuvée à l'unanimité.

- Bonification liée à l'engagement des arbitres stagiaires majeurs

Jean-Michel DUPONT rappelle que nous avons fait 2 années d'expérimentation sur ce dispositif. Une demande a été faite à la F.F.B.B pour savoir si nous pouvions évoluer. Nous avons eu un accord pour prolonger à l'identique la bonification mise en place une année supplémentaire, sans la modification que nous avons décidée.

Lors de la plénière de la Commission Régionale des Officiels, les Commissions départementales ont été consultées, 4 structures sur 6 Majeurs qui poursuivent l'aventure, apportent un plus pour les désignations.

Pascal BARBAUD présente ce qui est proposé :



3. BONIFICATIONS

Bénéfice qualitatif et quantitatif pour les CDO, dont les clubs ont filtré les licenciés ayant envie de s'investir dans cette fonction (avec ou sans la bonification = fidélisation)

Maintien du dispositif, sans fiche d'enregistrement mais une extraction FBI des stagiaires dès qu'ils seront enregistrés par les CDO

Hiérarchie des équipes : RM2 → RF2 → RM3 → RF3 → RMU21 → PRM → PRF (Sauf mail du club)

Droit des CDO/CRO : non désignation d'un stagiaire si inaptitude terrain observée

Arbitre Stagiaire Départemental

1. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude d'Arbitre Stagiaire Départemental, l'arbitre devra remplir les conditions d'aptitude suivantes :

- Relever de la catégorie U15 minimum pour pouvoir être désigné et/ou passer l'Examen Arbitre Départemental (avoir 15 ans au moins au 1^{er} janvier de la saison en cours)
- Être licencié (licence compétition ou avec extension arbitre)
- Être en règle avec les règles médicales en vigueur (cf. annexe 3)
- Être inscrit par le Comité Départemental en formation d'Arbitre Départemental.
- Participer à la formation initiale organisée par un club ou le Comité Départemental préparant à l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD).

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi ni réussi une formation d'arbitre club pour s'inscrire comme Arbitre Départemental en Formation.

Seul le Comité Départemental peut enregistrer et désigner sur FBI un arbitre départemental en formation.

2. Conditions pour être désigné

Pour pouvoir être désigné, l'arbitre Stagiaire Départemental doit répondre aux conditions d'aptitude et conditions administratives.

En cas de réussite à l'examen d'Arbitre Départemental en cours de saison, l'arbitre pourra être désigné avec un tuteur (avec de l'expérience) jusqu'à la fin de saison sans condition d'aptitude supplémentaire.

5. Désignation

La désignation de l'Arbitre Stagiaire Départemental se fait sur le niveau Départemental. La désignation sur ce niveau de compétition est de la compétence du Comité Départemental.

La poursuite de ce dispositif à l'identique est approuvée à l'unanimité, moins un vote contre (Maxime LEROUX RONDINEAU).

Maxime LEROUX RONDINEAU demande qu'une communication soit réalisée vers les clubs et les Comités avant l'Assemblée Générale

- Demande de plusieurs clubs du Comité 72 pour la mise en place d'une péréquation sur les déplacements des équipes

Jean-Michel DUPONT présente la demande reçue par les clubs, qui souhaitent un système de péréquation comme cela existe à la ligue de Handball.

Mehdi R'KIOUAK présente les échanges qu'il a eu avec son homologue du Handball.

Un échange d'expérience a lieu en séance sur ce dispositif, plusieurs situations connues dans les clubs sont évoquées.

Il est fait le constat que très peu de clubs remboursent les frais de déplacement des familles qui véhiculent les équipes.

Le Comité Directeur décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

TOUR DES POLES

Pôle Administratif – Maxime LEROUX RONDINEAU

Maxime LEROUX RONDINEAU fait un point sur l'organisation de l'Assemblée Générale du 22 Juin à PORNIC. Il rappelle que c'est également son dernier Comité Directeur et qu'il remercie tous les élus pour la confiance accordée depuis 8 ans.

Les règlements suivants ont été envoyés au Comité Directeur et sont soumis à l'approbation :

- Règlement sportif régional
- Règlements sportifs particuliers (Séniors et Jeunes),
- Règlements phase régionale Coupe de France (Séniors et Jeunes)
- Règlements Coupe Pays de la Loire (Séniors et Jeunes)
- Règlement de la Caisse de péréquation,
- Statut de l'officiel ligérien

Jean-Pierre BAILLY présente les modifications apportées aux règlements.

Il rappelle qu'il n'y a pas de droits sportifs en championnat régional jeune et qu'une coupe des Pays de la Loire jeunes sera créée.

Les règlements 2024/2025 sont approuvés à l'unanimité.

Pascal BARBAUD propose :

- Ouvrir les créneaux du dimanche matin dans les règlements.
- Imposer l'horaire de RMU21 de base à 15H30 car ils sont prioritaires sur les championnats départementaux.

Maxime LEROUX RONDINEAU propose que nous inscrivions dans le règlement que les U21 peuvent jouer à 15H30 via une dérogation acceptée par les deux clubs. Également, que les championnats U13, U15 et U18 peuvent se dérouler le dimanche via une dérogation acceptée par les deux clubs.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Karine PORTAL demande que soit rappelé aux désignateurs des C.D.O. la hiérarchie des rencontres à désigner.

Pôle Trésorerie – Aline LEVALLOIS

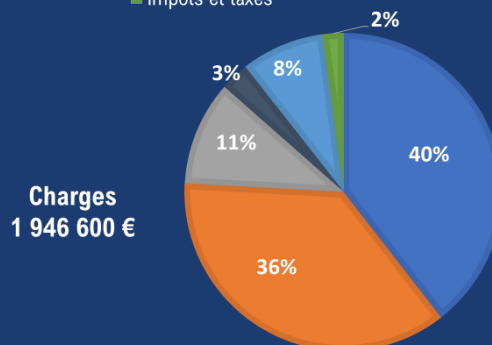
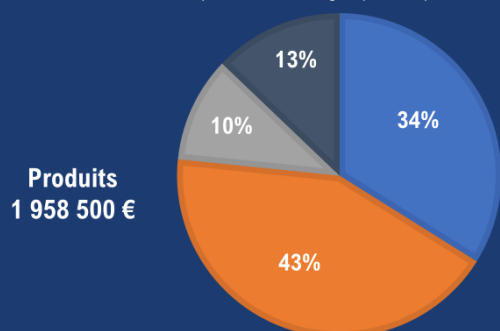
Présentation Budget réalisé 2023-2024

Aline LEVALLOIS, Trésorière de la Ligue présente le compte de résultat et le bilan pour l'exercice clos au 31 mai 2024. Elle indique que ce travail a été lourd encore cette saison, en raison de l'activité toujours plus forte.

La Trésorière rappelle que 40,7 % des produits sont perçus pour le compte de la FFBB et ne font que transiter par la ligue, 2,6% de nos produits correspondent à la valorisation de la mise à disposition des CTS et que 9,5% de nos produits sont perçus pour le compte de la péréquation. Sur un total des produits de 4 150 K€, 1 959 K€ permettent à la Ligue de fonctionner.

Ventilation du compte de résultat :

VENTILATION DU COMPTE DE RESULTAT



Le détail par chapitre est présenté en séance.

Total des Charges : 4 138 892 euros

Total des Produits : 4 150 758 euros

L'exercice 2023/2024 laisse ressortir un résultat de 11 866 euros.

Celui-ci s'explique notamment par :

Augmentation des produits : une évolution de 6,9% par rapport au B.P.

- ✓ Augmentation des produits de licences et mutations
- ✓ Augmentation des produits de l'IRFBB (BPJEPS, B.F.)
- ✓ Augmentation des autres produits (Produits financiers)
- ✓ Pénalités liées aux décisions disciplinaires

Augmentation des charges : une évolution de 6,6% par rapport au B.P.

- ✓ Une augmentation de la masse salariale avec création de nouveaux postes
- ✓ Une augmentation de la maintenance informatique, des honoraires, des amortissements, charges exceptionnelles, de la discipline et taxes
- ✓ Achat des chasubles pour tous les clubs du territoire dans le cadre de la lutte contre les incivilités
- ✓ Une augmentation de l'administratif (déplacements, AG, opérations clubs) des événements (patrimoine sur 2 ans), des fonctionnements de la détection et de l'Institut Régional de Formation du Basketball (IRFBB).

A prendre en compte également :

- ✓ Pas d'augmentation du prix des Licences
- ✓ Travaux en cours de réalisation (coût des travaux **300 000€**)
- ✓ Mise à disposition des CTS
- ✓ Organisation TIP 2023
- ✓ Aide financière de la Ligue aux structures pour le développement du 3x3
- ✓ Mise en place de « job dating ».

Aline LEVALLOIS indique que dans les événements, il y a le voyage à l'étranger des pôles, le tournoi inter pôle qualificatif de mai 2023, les finales nationales des pôles de mai 2023 ainsi que le tournoi inter pôle qualificatif du mois d'avril 2024.

Bilan au 30/04/2024



Aline LEVALLOIS explique les différents postes du Bilan :

CREANCES USAGERS : il s'agit des factures non encore établies notamment les soldes de licences auprès des Comités, les factures clients suite à divers stages de formation.

AUTRES CREANCES : produits à recevoir dont les subventions votées mais non perçues ainsi que les charges constatées d'avance pour la péréquation.

DETTES FOURNISSEURS : Factures à régler notamment à la Fédération pour le solde des licences, factures non parvenues ou à échéance lointaine au moment de la clôture

AUTRES DETTES : organismes sociaux, produits constatés d'avance avec la péréquation

FONDS DEDIES : provisions pour assurer les départs en retraite

Aline LEVALLOIS signale que la trésorerie est en hausse, ainsi que les fonds propres par rapport à la saison précédente, ce qui signifie que notre structure est saine financièrement. L'ensemble des réserves et des résultats d'exercice cumulés depuis la création de la Ligue s'élèvent à près d'un million d'euros.

Jean-Michel DUPONT indique qu'à terme, la trésorerie va diminuer au profit des immobilisations en raison des projets en cours.

Présentation Budget prévisionnel 2024-2025

Aline LEVALLOIS propose le budget suivant avec l'écart du budget réalisé pour la saison écoulée.

BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025- EVOLUTION PAR RAPPORT AU REALISE 2023-2024

	PREVISIONNEL	REALISE 2023-2024
CHARGES	4 775 310 €	4 138 892 €
PRODUITS		4 150 758 €

Le détail par chapitre est présenté en séance.

Aline LEVALLOIS précise que le budget présenté est équilibré.

Elle signale que le budget a été réalisé avec les éléments suivants :

Construction du Budget Prévisionnel :

Une évolution des produits par rapport au réalisé de 13,1%

- ✓ Augmentation des produits de l'IRFBB : 2 sessions supplémentaires de BPJEPS, continuité des Brevets fédéraux, du DETB et du CPMS → Bilan net de **330 800€**
- ✓ Projection des licences : **95 800 €** (avec solde année N-1 + augmentation du socle et des extensions).

Une évolution des charges par rapport au réalisé de 13,3%

- ✓ Une augmentation de la masse salariale avec création de nouveaux postes- sur l'IRFBB, la discipline, la communication) → augmentation de **123 600€**
- ✓ Projection des charges de l'IRFBB : **217 000€**
- ✓ Projection des licences : **89 800 €**

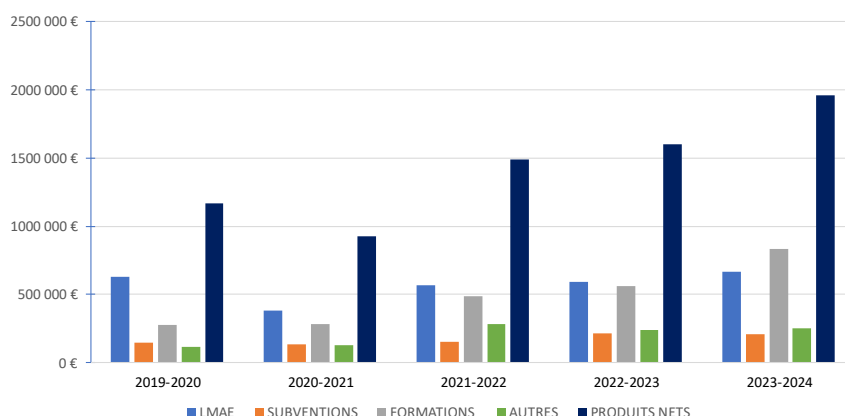
A prendre en compte également :

- ✓ Gratuité du socle sur toutes les licences non joueurs (Dirigeants, OTM, Officiels) : **30 000€**
- ✓ Organisation des Journées médicales à Angers (Budget de **79 700€**)
- ✓ Travaux en cours de réalisation (coût des travaux **300 000€**)
- ✓ Réduction de l'attribution des CTS **92 440€** au de 105 880€
- ✓ Aide aux structures pour les évènements liés au 3x3 **17 500€**
- ✓ Organisation du TIP 2024 : reste à charge prévisionnel de **10 000€**
- ✓ Péréquation → augmentation de **172 300€** (couverture du championnat R3)
- ✓ Tournoi U18F International : reste à charge prévisionnel **17 000€**

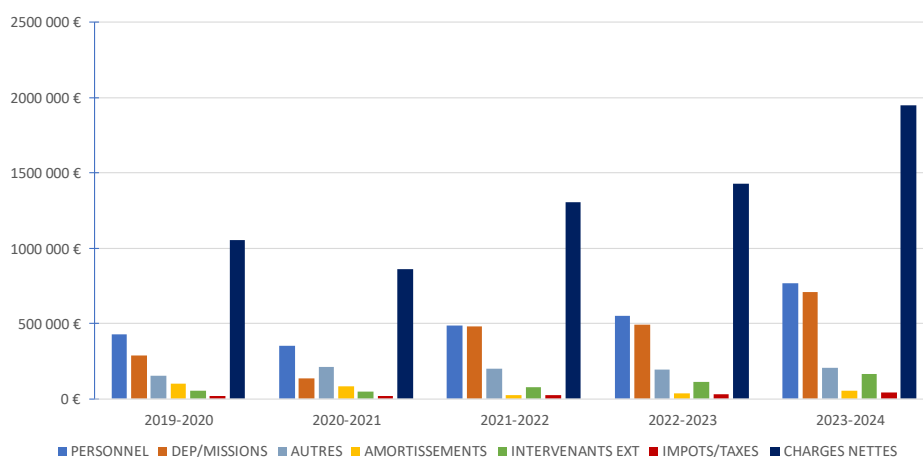
Jean-Michel DUPONT pense qu'à l'avenir il faudra créer une filiale pour la gestion de l'organisme de formation.

En conclusion, Aline LEVALLOIS présente des graphiques sur l'évolution des produits, des charges, des résultats et de la trésorerie depuis 2019 :

OLYMPIADE Evolution de la répartition des Produits

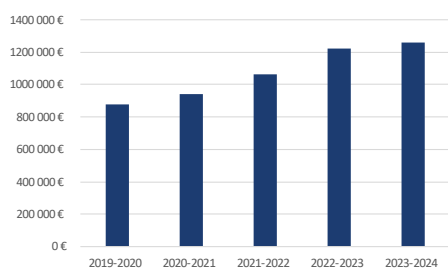


OLYMPIADE Evolution de la répartition des Charges

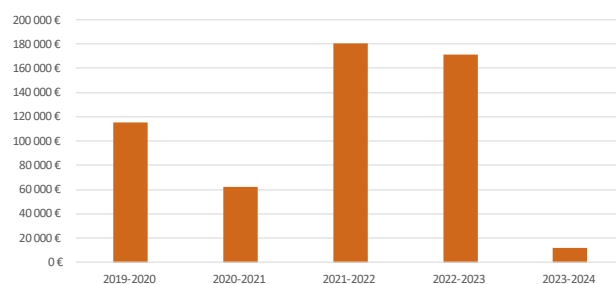


OLYMPIADE TRESORERIE et RESULTATS COMPTABLES

TRESORERIE		
2019-2020	877 296 €	383 883 €
2020-2021	942 511 €	
2021-2022	1 065 518 €	
2022-2023	1 222 331 €	
2023-2024	1 261 179 €	



RESULTAT CUMULE				
SAISON	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT	
2019-2020	2 591 164 €	2 706 394 €	115 230 €	425 877 €
2020-2021	2 033 618 €	2 095 551 €	61 933 €	
2021-2022	2 670 966 €	2 851 365 €	180 399 €	
2022-2023	2 846 864 €	3 018 542 €	171 678 €	
2023-2024	4 138 892 €	4 150 758 €	11 866 €	



Sandrine PASCO souhaite remercier Aline LEVALLOIS pour la rigueur budgétaire dont elle fait preuve depuis 2016.

Le Président félicite la Trésorière et son équipe pour le travail effectué.

Aline Levallois rappelle qu'à compter du 1er mai 2024 l'ensemble des remboursements concernant les indemnités kilométriques seront calculés sur un seul et unique montant de 0,40€. (Remboursement ou dons association). Cette décision est en lien avec le Contrat d'engagement Républicain signée par la Ligue qui mentionne la notion d'équité envers les individus.

Mehdi R'KIOUAK signale que nous allons devoir, suite à des contrôles URSSAF dans d'autres structures similaires à la nôtre, pour le remboursement des indemnités des officiels, demander la carte grise et le permis de conduire pour chaque officiel, pour les mineurs, une attestation sur l'honneur des parents. Une communication sera réalisée vers les comités départementaux.

Pôle Évènementiel & 3x3 – Clément PERRAUD GAUTIER

Mehdi R'KIOUAK fait un retour sur le Master de Ligue qui s'est déroulé le weekend dernier à CARQUEFOU. Il est fait le constat que le master intéresse de moins en moins les équipes gagnantes en jeunes, car ce n'est pas forcément le champion départemental qui participe, car il n'y a pas de championnat dans tous les départementaux, et parfois, le champion refuse. Il explique aussi que nous rencontrons des difficultés à trouver des clubs organisateurs.

Une question est formulée pour savoir si nous devons continuer à l'organiser, si cela a toujours du sens notamment au vu du calendrier chargé en événements lors du mois de juin.

Nicolas SORIN estime que nous devrions attendre avant de décider, car c'est une discipline en plein développement dans les territoires. Il pense qu'il y a un blocage sur la communication dans les clubs.

Jean-Michel DUPONT rappelle que nous pouvons communiquer directement avec les licenciés. François HUARD indique que dans son Comité, la communication est faite parfois directement auprès des licenciés, mais les clubs sont prévenus en amont.

Christophe CONCILLE pense que l'organisation des masters est une finalité pour les équipes qui pratiquent le 3x3 toute l'année.

Jean-Pierre BAILLY estime qu'il est difficile de mettre des exigences règlementaires sur cette manifestation.

Alain GUERESSE rappelle qu'au début du lancement du 3x3, nous avons promis une pyramide de championnat 3x3. Il pense qu'aujourd'hui le championnat a été mis de côté par rapport aux tournois.

Pôle Citoyenneté & Vivre Ensemble – Sandrine PASCO

Sandrine PASCO a constaté que les affiches et les chasubles fair play ont été distribués lors des Assemblées Générales départementales.

Mehdi R'KIOUAK informe les élus qu'il a eu une réunion aujourd'hui avec Support'erre concernant la démarche Responsabilité Sociétale des Organisations (R.S.O.) de la Ligue. Un audit de notre fonctionnement aura lieu prochainement sur ce sujet.

Pôle Formation & Emploi – Bernard FOURNIER

Bernard FOURNIER présente les éléments suivants :

- Bilan chiffré des inscriptions en formation Brevet Fédéral (BF) et Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball (DETB)
- Retour sur le séminaire de Mur de Bretagne (23-24 mai 2024) :
 - Montée en compétence sur les Méthodes Pédagogiques (à partir du CS5 du DETB)
 - Partage d'expérience sur les formations BF et DETB
 - Organisation du Planning des actions sur la FDC pour 2024-2025
 - 15 participants PDL plutôt orientés formateurs sur les CS du DETB
 - 21 participants bretons plutôt orientés formateurs BF.
 - Bilan très positif de ce premier séminaire en commun avec les formateurs BRE et PDL
- Formation BP JEPS :
 - Concernant les certifications :
 - BP 8 Nantes : 21 passages, 19 reçus et 2 recalés
 - BP 1 Nantes : 14 passages, 8 reçus, 6 recalés dont 4 proposés au redoublement.
 - Concernant les nouvelles sessions (chiffres pouvant subir des ajustements) :
 - 114 candidatures
 - 81 candidats convoqués aux entretiens
 - 65 candidats acceptés en formation
 - Nantes Joffrey, 15 candidats
 - Nantes Antonin, 20 candidats
 - La Roche sur Yon Cédric, 15 Candidats
 - Sablé sur Sarthe, 14 candidats

Bernard FOURNIER signale que Maxime CESBRON a été recruté au poste de responsable pédagogique sur la session de Sablé sur Sarthe.

Commission Technique – Pôles Espoirs « André OSTRIC »

Antoine LIGONNIERE indique que 7 garçons (dont un avec une année d'avance) et 6 filles (dont une avec un an d'avance) intégreront le pôle espoir en septembre 2024. Il félicite les comités pour le travail de détection réalisé.

Il réalise également un retour sur la cérémonie des sortants du pôle espoir organisée dans l'écrin qu'est le siège du CIC à Nantes. Il souligne que la plupart des sortants vont intégrer un centre de formation.

Antoine LIGONNIERE fait état des présélections et indique que plusieurs joueurs et membres du staff seront dans les équipes nationales cet été.

Le séminaire de l'Equipe Technique Régionale aura lieu au Puy du Fou du 17 au 19 Juin 2024.

Commission Régionale des Officiels : Pascal BARBAUD

Pascal BARBAUD présente les éléments suivants :

- **Couverture du niveau R3 par des arbitres Pré région : désignation mixte CRO / CDO**

Reconstitution du groupe G4, sans obligation de passer l'EAR, obligatoire pour le niveau R2.
Arrêt de l'utilisation de RefAssist.

- **Indemnités des officiels :**

La Ligue va appliquer le nouveau plafond fédéral, à savoir 50€ pour une rencontre sénior et 40€ pour les jeunes



2. PEREQUATION

Montant des forfaits :

Plafonds augmentés par la FFBB (50 € pour les SR et 40 € pour les JR, 35 € pour les SD et 30 € pour les JD) = augmentation saison 20242025, forfaits à réactualiser !!

niveaux	ind tot / éq 100%	forfait 23/24		aug° ind arb	forfait réel	forfait 24/25
PNM	2420,11	2600	14	260	2680,11	2700
PNF	2222,34	2400	14	260	2482,34	2500
RM2	2203,20	2400	28	260	2463,20	2500
RF2	2050,26	2400	28	260	2310,26	2400
RM3	1574,94	1800	36	220	1794,94	1800
RF3	1495,74	1800	24	220	1715,74	1800
RFU13	1127,09	1200	21	100	1227,09	1200
RFU15	1180,86	1400	30	100	1280,86	1300
RFU18	1232,61	1400	30	100	1332,61	1400
RMU13	1054,12	1200	21	100	1154,12	1200
RMU15	1129,08	1400	30	100	1229,08	1300
RMU18	1199,40	1400	30	100	1299,40	1400
RMU21	1212,64	1400	27	100	1312,64	1400
total		568600				568200

- **Observations CRO :**

107 observations et effectuées à 95 %, sauf inactifs / arrêtés en cours de saison non observés
Classement effectué le mercredi 5 juin, demande fédérale 28 stagiaires fédéraux et 13 jeunes potentiels régionaux.

- **Montant des forfaits pérequation :**

Saison	PNM	PNF	RM2	RF2		RM3	RF3
2024/2025	2700	2500	2500	2400		1800	1800
15 sept	675	625	625	600		450	450
15 nov	675	625	625	600		450	450
15 janv	675	625	625	600		450	450
15 mars	675	625	625	600		450	450

Saison	RU13	RU15	RU18	RMU21
2024/2025 par phase	600	650	700	700
15 oct (ph 1)	300	325	350	350
15 déc (ph 1)	300	325	350	350
15 fév (ph 2)	300	325	350	350
15 avr (ph 2)	300	325	350	350

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- Présentation des personnes nommées pour les sifflets d'or
- Réflexion pour récompenser des OTM
Sandrine PASCO s'oppose aux noms proposés et demande quels sont les critères de sélection.
Jean-Michel DUPONT souhaite que ce soit la C.R.O. qui désigne les candidats et non les C.D.O.
Le Comité Directeur souhaite que les critères de nomination soient précisés avant attribution.
- Présentation du calendrier des formations

En l'absence de questions diverses, Jean-Michel DUPONT clôt la séance à 22H30.

Le Président de la Ligue Régionale
Jean-Michel DUPONT.

Le Secrétaire Général,
Maxime LEROUX-RONDINEAU.